

# ( fenêtrés sur .Nievre )

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

## EDITO

La transformation de l'école primaire ne peut pas être un **rendez-vous manqué**. Il serait temps de passer des déclarations de bonnes intentions à une séquence de concrétisation !

La réussite des élèves ne jouera pas uniquement en modifiant les **rythmes scolaires**. Afin de porter la parole des enseignants et de peser dans les discussions en cours, le SNUipp-FSU a lancé une **grande consultation** en faisant circuler un questionnaire dans les écoles. Cette initiative syndicale a rencontré un réel succès et constitue le **seul espace d'expression** où plus de 24 000 enseignants ont pu donner leur avis sur les orientations de l'école.

Cette consultation donne des pistes d'évolutions incontournables qui doivent voir le jour dans les écoles : **baisse du nombre d'élèves par classe**, refonte de la formation professionnelle, mise en œuvre du **plus de maîtres que de classes**...

De plus, la quasi totalité des enseignants considèrent que **leurs conditions de travail** se sont dégradées ces dernières années. A ce titre, il faut aussi que cessent **les contrôles tatillons**, voire le caporalisme qui subsiste. Le SNUipp-FSU s'adressera au ministre en ce sens.

Enfin, il est l'heure de **redonner confiance aux enseignants** et de leur permettre de faire du travail de qualité en leur laissant de réelles marges de liberté pour organiser leur travail avec les **moyens nécessaires**. Il faut également reconnaître leur engagement professionnel au service de la réussite des élèves **en revalorisant leur salaire**.

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 23/11/2012



## REVALORISATION : C'EST MAINTENANT !



Pour un syndicalisme combatif!

SNUipp  
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

N°190

Novembre 2012

<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46  
Courriel : [snu58@snuipp.fr](mailto:snu58@snuipp.fr)

**Sommaire** : P.2 : carrière : permutations, promotions P.3 : actu : CHS-CT, loi d'orientation et de programmation P.4 : métier : rythmes scolaires

**Encarts** : bulletin d'adhésion, enveloppe

## BRÈVES

### Le nombre du mois

# 96 %

Des enseignants du premier degré qui ont répondu à l'enquête du SNUipp (24 000 réponses !) estiment que leurs conditions de travail se sont dégradées ces dernières années...

### La phrase du mois

« On va avancer et tout le monde a l'air de dire 'on recule' »

Vincent Peillon, le 21 novembre, sur France Info, à propos de la réforme des rythmes scolaires.

### Le calendrier des permutations :

**Mardi 4 décembre à 12 h** : clôture des inscriptions.

**Du mercredi 5 au vendredi 7 Décembre**

envoi des confirmations de demande dans la boîte électronique I-Prof du candidat.

**Vendredi 14 Décembre au plus tard** : retour des confirmations de demande et des pièces justificatives dans les inspections académiques.

**Vendredi 1er Février 2013** : vérification des vœux et barèmes, examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap, date limite des demandes tardives et des demandes d'annulation et modification.

**Lundi 11 mars 2013** : résultats.

### Liste d'aptitude des directeurs : inscriptions jusqu'au 10 décembre

Les inscriptions sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école à deux classes et plus pour l'année scolaire 2013-2014 doivent parvenir à l'IEJ jusqu'au 10 décembre.

A noter que toute inscription sur la liste d'aptitude est valable 3 ans. Les enseignants inscrits pour les rentrées 2011 et 2012 n'ont donc pas besoin de renouveler leur demande.

Celles et ceux qui ont déjà occupé à titre définitif pendant trois ans au moins les fonctions de directeur et qui sont redevenus adjoints pourront de nouveau exercer les fonctions de directeur. Pour cela, ils doivent renseigner l'annexe 2. Enfin, les entretiens auront lieu le 16 janvier prochain. Les collègues qui assurent l'intérim sur un poste de direction vacant seront dispensé(e)s de l'entretien, et inscrits de droit sur la liste d'aptitude, dès lors que l'avis de l'IEJ sera favorable.



et inscrits de droit sur la liste d'aptitude, dès lors que l'avis de l'IEJ sera favorable.



## PERMUTATIONS 2013 : DU CHANGEMENT

La note de service traitant de la « mobilité des personnels enseignants du premier degré » est parue au BO du 8 novembre. Elle fixe les modalités de participation aux permutations informatisées nationales. Le serveur Iprof permettant la saisie des vœux est ouvert jusqu'au mardi 4 décembre à 12 heures.

Cette année, plusieurs modifications significatives sont à noter.

Ainsi, la bonification au titre du **handicap** passe de 500 points à 800 points.

De même, la bonification au titre de « rapprochement de la résidence de l'enfant » passe à 40 points au lieu de 20.

Les principaux changements interviennent pour le **rapprochement de conjoint**. La bonification pour **enfant** est désormais de 50 points par enfant à charge ou à naître. Concernant la bonification liée aux **années de séparation**, une 4ème tranche de 450 points apparaît, pour 4 ans de séparation et plus. Enfin, les **périodes de congés parental et de disponibilité** pour suivre le conjoint sont désormais prises en compte, pour moitié. Par exemple, une année de séparation donne droit à une bonification de 25 points pour les personnels dans cette position, contre 50 points pour ceux en activité.

Retrouvez en détail les éléments du barème dans le **dossier du SNUipp sur notre site** :

[http://58.snuipp.fr/IMG/pdf/dossier\\_changement\\_de\\_departement\\_2012-2013\\_SNUipp-FSU.pdf](http://58.snuipp.fr/IMG/pdf/dossier_changement_de_departement_2012-2013_SNUipp-FSU.pdf)

Les délégués du personnel du SNUipp sont à votre disposition pour **vous conseiller et vous aider à constituer votre dossier**. Vous pouvez nous contacter par téléphone ou par mél. Nous vous proposons également de vous recevoir dans nos locaux sur rendez-vous ou directement dans votre école.

Enfin, pour un meilleur suivi, les barèmes étant contrôlés par la CAPD, **envoyez-nous un double de votre demande et des pièces justificatives**.

### Et le mouvement départemental ?

Concernant les mouvements départementaux, la note de service reprend (malheureusement) les termes des notes de service des années précédentes, ne laissant pas présager de profonds changements pour le mouvement 2013. Le ministère a justifié cet immobilisme par des contraintes de temps (!) qui n'ont pas permis de changements profonds. Par contre, une réflexion peut être engagée dans la perspective de la note de service 2013... Le SNUipp 58 continuera néanmoins à demander des modifications dans les règles départementales, notamment l'organisation d'une seconde phase, avec saisie des vœux.

## CAPD « PROMOS » LE 6 DÉCEMBRE

La CAPD traitant des promotions des instituteurs et des professeurs des écoles aura lieu le **jeudi 6 décembre 2012 à 9H30**. Si ce n'est encore fait, vous pouvez **nous envoyer la fiche de contrôle ci-dessous**. Nous vous avertirons du résultat dès la fin de la CAPD.



Pour être promu(e) il faut d'abord être promouvable (à une date comprise entre le 1er septembre 2012 et le 31 août 2013 pour les professeurs des écoles et entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013 pour les instituteurs). Pour cela, il faut avoir accompli dans son échelon une durée minimale qui varie en fonction de celui-ci. Retrouvez sur le site du SNUipp 58 les éléments permettant de comprendre le fonctionnement des promotions et les tableaux indicatifs de changement d'échelons avec les traitements bruts correspondants, à l'adresse suivante : <http://58.snuipp.fr/spip.php?article717>.

✂

.....

**Nom** : ..... **Prénom** : ..... **Né(e) le** .....

**Instituteur—professeur des écoles (rayer la mention inutile)**

**Adresse postale ou de courriel (pour retour)** :

.....

.....

**Échelon actuel** : ..... **depuis le** .....

**Ancienneté générale de service (AGS)** : ..... **ans** ..... **mois** ..... **jours** .....

**Inspection date** : ..... **Note**: ...../20

.....

✂



## LE CHS-CT EST (ENFIN) INSTALLÉ!

Depuis le mardi 13 novembre, le CHS-CT (Comité Hygiène

Sécurité et Conditions de Travail des services de l'Éducation Nationale) de la Nièvre est installé.

Son rôle est d'impulser, animer et évaluer les actions visant à améliorer les conditions de travail, d'hygiène, de santé et de sécurité des agents dans leur travail par l'instauration d'un dialogue social.

Depuis de nombreuses années, les délégués du personnel FSU dénoncent l'augmentation du mal-être au travail (notamment dû aux troubles musculosquelettiques et aux risques psychosociaux) sans avoir d'instance pour avancer sur ces questions et sur d'autres (le CHS, ancienne version étant verrouillé par l'administration).

Concrètement, dans notre département -et parce que nous ne pourrions tout traiter dès ce premier mandat- la FSU a proposé que les efforts du CHS-CT 58 se concentrent principalement sur les questions suivantes :

- L'incidence sur les conditions de travail, sur le travail en lui-même des déplacements des personnels (itinérants, en service partagé...).
- Le respect et la conformité des textes concernant l'information des personnels (affichage, registres, DUER...)
- La prévention dans le domaine des risques psychosociaux.

Ceci pourra se faire grâce à la fonction de secrétaire de CHS-CT chargé de faire vivre cette instance. Cette

fonction créée par le décret du 30 juin 2011 nécessite des liens avec l'ensemble des personnels à tous niveaux, avec l'ensemble des organisations syndicales, avec l'administration... Face au travail considérable qui commence, la FSU a demandé que cette fonction donne lieu à un temps de décharge fonctionnelle que, pour le moment, l'administration refuse en n'accordant que cinq jours par an pour cette mission. Ceci pourra se faire si les membres titulaires et suppléants bénéficient d'une solide formation, s'ils peuvent effectuer des visites sur le terrain, mener des enquêtes, des études thématiques et avoir à disposition tout document nécessaire au travail des délégués du personnel en CHSCT.

On ne comprend, rien n'est gagné pour permettre aux délégués du personnel membres du CHS-CT de la Nièvre d'assurer leurs missions convenablement. Mais c'est pourtant l'intérêt de tous, et en premier lieu l'intérêt de l'État employeur qui est le responsable de la santé et de la sécurité de ses agents au travail, que le CHS-CT fonctionne. C'est Emmanuel Loctin (FSU) qui a été désigné secrétaire du CHS-CT 58. La prochaine réunion de cette instance devrait avoir lieu en janvier.

D'ici là vous pouvez saisir un membre du CHS-CT à propos de toutes questions portant sur :

- L'hygiène ou la sécurité en particulier des locaux, tant du point de vue des personnels que des usagers,
- L'adaptation de postes de travail,
- Les conditions de travail, notamment les effets en terme de santé
- La médecine du travail et la surveillance médicale des personnels
- La prévention et l'information dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'hygiène.

Ceux de la FSU peuvent l'être par mail ([fsu58@fsu.fr](mailto:fsu58@fsu.fr)) ou par téléphone (03 86 21 53 14)

Jimmy Derouault et Emmanuel Loctin

## LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION : À LA HAUTEUR DES ENJEUX ?

Le gouvernement a ouvert le chantier de la refondation de l'école avec une loi d'orientation et de programmation. Pour le SNUipp-FSU les orientations de cette nouvelle loi doivent être en rupture avec la philosophie des mesures prises depuis 2008.

Les attentes des enseignants sont déçues par la méthode et le calendrier et ceux-ci s'interrogent sur une refondation à la hauteur des enjeux. Celle-ci devrait comporter l'accueil des moins de trois ans à l'école maternelle, la mise en place du plus de maîtres que de classes, la création des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et celle d'un nouveau Conseil National des programmes. Mais une loi ne fait pas tout. Pour le SNUipp-FSU, il faut dégager des priorités claires avec des moyens supplémentaires qui améliorent concrètement la vie quotidienne professionnelle des enseignants au service d'une meilleure réussite des élèves. Le SNUipp-FSU continuera de peser pour que le projet de loi prenne en compte ses revendications.

Le SNUipp-FSU a obtenu la mise en place de groupes de travail sur différents sujets de décembre à février : l'évaluation des élèves, les cycles de la scolarité obligatoire, l'école maternelle, le dispositif "plus de maîtres que de classes", l'évolution des missions des RASED (qui doivent être reconstruits et renforcés), la fonction de directeur d'école, l'éducation prioritaire, la formation des enseignants et le référentiel métier, les programmes. À suivre...



## RASED : les oubliés de la réforme ?

Les RASED, déjà absents du rapport sur « la refondation de l'école », n'ont pas encore fait l'objet de négociations dans le cadre de l'élaboration de la loi d'orientation. Pour le SNUipp-FSU, on ne saurait confondre le « plus de maîtres que de classes » avec l'action des membres de réseau d'aides spécialisées. Avec le collectif RASED, il exige que la question de l'évolution du dispositif, pour mieux répondre aux besoins des élèves, fasse l'objet d'une concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés. Les personnels doivent être confortés quant à leur avenir, la spécificité de leurs missions et la qualité de leur formation. Une audience a déjà été demandée au ministère et un courrier unitaire aux parlementaires vient d'être finalisé avec le Collectif.

## AVS : professionnalisation (à nouveau) en chantier

Un nouveau groupe de travail sur la « professionnalisation des accompagnants des enfants et adolescents en situation de handicap » a été constitué, auquel le SNUipp-FSU participe. Il doit notamment « dégager les contours d'une nouvelle profession » et « aboutir à une proposition de cadre d'emploi commun ». Pour le SNUipp-FSU, après l'échec du dernier groupe de travail sur le sujet, faute d'engagement politique du précédent gouvernement, il s'agit enfin de mettre un terme à la précarité de ces personnels en créant un nouveau métier dans le cadre et de la fonction publique et en répondant mieux aux besoins des élèves en situation de handicap.

## LPC : premier bougé

Une version transitoire du LPC simplifiée dans ses procédures de validation a été présentée au CSE du 24 octobre. Cela constitue un premier bougé. Le SNUipp ne peut s'en contenter. Le contenu reste le même que celui de la loi Fillon et il doit donc être abandonné. Cette année aucune pression hiérarchique ne devra être exercée. Le SNUipp-FSU mènera avec les collègues la réflexion sur les outils d'évaluations utiles à la réussite des élèves, et la portera notamment dans les groupes de travail du ministère.

## BRÈVES

### En débat dans la Nièvre

Samedi 20 octobre dernier, enseignants, parents d'élèves, élus du département ont pu débattre de la question des rythmes scolaires grâce au SNUipp 58. Des avis pas toujours partagés, mais de fructueux débats. C'est à La Charité sur Loire que se sont retrouvés les professeurs des écoles nivernais, venus faire



entendre leur voix sur ce sujet "brûlant". A cette occasion, le SNUipp 58 avait invité Marianne Baby, secrétaire générale adjointe du principal syndicat du premier degré, Elisabeth Barbeau, représentant l'Union Amicale des Maires de la Nièvre, et Marie Coquoin et Gilbert Manin pour la FCPE de la Nièvre. Un compte rendu à lire sur le site du SNUipp 58 : <http://58.snuipp.fr/spip.php?article707>

### Résultats de la consultation



Quelles sont vos priorités pour transformer l'école primaire ? Ce sont près de 24 000 enseignants des écoles qui ont répondu à l'enquête que le SNUipp-FSU a lancé sur la

refondation de l'école. Dans un contexte où celle-ci est au cœur du débat public, il s'agit de la première (et seule) consultation à grande échelle organisée à ce jour pour recueillir l'avis et la parole des enseignants. Voir sur le site du SNUipp : <http://www.snuipp.fr/Refondation-les-enseignants-ont>

## RYTHMES : C'EST QUAND QU'ON VA OÙ ?



*« La réforme des rythmes scolaires s'étalera sur deux ans » a déclaré François Hollande le 20 novembre au congrès des maires de France. Selon le chef de l'État, les collectivités qui le souhaitent pourront mettre la réforme en œuvre dès 2013, les autres en 2014. Cette décision montre qu'une réforme aussi complexe que celle des rythmes scolaires doit être bien préparée et correctement financée pour améliorer concrètement le fonctionnement de l'école.*

Les rythmes scolaires actuels ne sont pas satisfaisants pour les élèves comme pour les enseignants. Le SNUipp-FSU souhaite une réforme mais pas n'importe laquelle. Il porte l'idée qu'il faut repenser les temps et les contenus pédagogiques pour assurer la réussite des élèves.

Toute modification des rythmes implique de repenser l'ensemble des temps scolaires, éducatifs et sociaux des élèves et en conséquence les temps de travail des enseignants afin de permettre pour tous un cadre d'apprentissage et de travail plus harmonieux.

Le SNUipp-FSU a initié une expression commune avec le SE-UNSA et le SGEN-CFDT pour que le ministre revoit son premier scénario qui aurait abouti à faire travailler les enseignants 25 heures en classe entière. Cette initiative ainsi que ses interventions répétées au plus haut sommet de l'Etat ont permis que soit remis au placard ce premier scénario. Le SNUipp-FSU s'est également adressé au premier ministre afin que la réforme permette d'alléger la journée scolaire à 5 heures, de mettre en œuvre des activités culturelles, artistiques et sportives de qualité pour tous les enfants, de garantir l'égalité de cette offre éducative sur tout le territoire, et d'assurer la gratuité de ces activités à toutes les familles. Pour réussir la réforme, il faut un engagement financier de l'Etat.

Aujourd'hui, le SNUipp-FSU fait état de son désaccord

au sujet du second scénario du ministre qui impose un cadre de 24 heures en classe entière avec un maintien d'un temps de prise en charge équivalent à 60 heures annuelles. Il s'interroge aussi sur l'annonce du président de la République d'étaler la mise en œuvre de la réforme sur deux ans. Cette décision montre qu'une réforme aussi complexe que celle des rythmes scolaires doit être bien préparée et correctement financée pour améliorer concrètement le fonctionnement de l'école. A ce stade, il apparaît de grandes zones d'ombre concernant les critères, les délais et le cadre qui présideront à toute décision. Sans garantie, cela va créer voire renforcer les inégalités territoriales. Cela ne doit pas générer une école à deux vitesses avec des obligations de service différentes entre enseignants à 4 jours et ceux à 4,5 jours.

Cela ne pourrait être un prétexte à empêcher toute amélioration concernant le service des enseignants. Le SNUipp-FSU demande un cadrage national fort sur les modalités de mise en œuvre de la nouvelle organisation scolaire. Les enseignants ne peuvent être tenus à

### Du temps... et de l'argent !

Pour le SNUipp-FSU, des améliorations concernant les obligations de service des enseignants du primaire sont indispensables. Le SNUipp-FSU demande une baisse du temps d'enseignement à 23 heures et 3 heures pour la préparation de classe, la concertation, le travail en équipe. Il est temps de reconnaître tous les aspects de leur métier que l'enquête « la face cachée du travail » a mis en lumière. Le temps consacré à la préparation de classe, au travail en équipe, à la rencontre avec les parents... doit être pris en compte à hauteur de 108 heures annuelles (3 heures hebdomadaires). En ce sens, il demande que les discussions permettent la réécriture du décret de 2008 sur les obligations de service des enseignants. Le SNUipp-FSU rappelle sa volonté de voir baisser le temps de travail des enseignants du primaire sans pour autant baisser celui d'apprentissage pour les élèves. C'est d'ailleurs une des opportunités ouvertes par le « plus de maîtres que de classes ». Le syndicat porte l'objectif d'aller vers 21 + 3 pour les enseignants. Dans le cadre d'une réforme, une compensation financière significative est indispensable pour prendre en compte les frais supplémentaires (transports, garde de jeunes enfants...) que génèrent 36 demi-journées supplémentaires de travail.

l'écart des processus de décision. Ils ne peuvent être assujettis aux seules décisions des collectivités. Le SNUipp-FSU demande la consultation des enseignants, des parents d'élèves et des élus à travers les conseils d'école et les CDEN dans chaque département avant toute modification des rythmes actuels.

Que les écoles passent ou non à 4,5 jours, le statu quo n'est, en tout état de cause, pas possible. Des évolutions sont indispensables pour la rentrée 2013 avec notamment une révision des programmes et l'abandon du dispositif actuel de l'aide personnalisée.

